



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 SEPTEMBRE 2021

Le 21 septembre 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Juan Carlos VEGAS

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

William GUILLARD à Réjan SAUPIN, Béatrice TASSERY à François LANGLOIS, Christian LETEURTRE à Elisabeth BIDEAUX, Paul BONMARTEL à Patrick CALLAIS, Pascal POYE à Vincent SGARLATA,

### **Absent(s) :**

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU TRAIT ET GRDF - CM/21/123

Il est rappelé au Conseil Municipal que depuis 2019, la ville s'est engagée dans le processus Cit'ergie. Elle vise la réduction de ses consommations énergétiques, des émissions des GES (gaz à effet de serre), l'amélioration de la qualité de l'air et le développement des énergies respectueuses de l'environnement sur son territoire.

Collectivité engagée, la ville a souhaité, à l'issue d'une démarche concertée avec les représentants élus référents de la Métropole Rouen Normandie, en date du 25 mars 2021, lancer au profit des habitants de la commune, une démarche d'efficacité énergétique globale sur l'ensemble de son territoire. Cette démarche est destinée à les accompagner, en menant avec le concours de GRDF, une stratégie globale de conversion d'installations de chauffage fioul ou autres énergies vers le gaz naturel pour viser les objectifs de neutralité carbone du territoire.

Par ailleurs, le 27 juillet 2020, la secrétaire d'état Emmanuelle WARGON, Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, a annoncé qu'à partir de janvier 2022, les chaudières fioul en panne et ne pouvant être réparées, devront être remplacées par un dispositif utilisant une énergie moins émettrice de CO<sub>2</sub>.

C'est dans ce contexte et dans le respect de ses missions de service public, que GRDF souhaite participer plus activement aux objectifs de décarbonation de la ville en proposant une action de conversions gaz en raccordant un maximum de prospects particuliers ou entreprises alimentés au fioul ou à une autre énergie.

A cet effet, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver une convention de partenariat avec GRDF.

Cette convention a notamment pour objet :

- de fixer les conditions de l'offre de raccordement au réseau gaz pour l'opération « OUI-GAZ, LE TRAIT » de GRDF
- de définir les engagements de la commune afin de mettre en avant cette opération dans sa communication vers ses habitants

A la lecture de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat avec GRDF, jointe en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents s'y rapportant (y compris les éventuels avenants).

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le projet de convention joint en annexe,

VU le rapport de Monsieur le Maire

**APPROUVE** la convention de partenariat avec GRDF relative à sa démarche de conversions gaz pour renforcer la décarbonation du territoire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat ainsi que tous les documents s'y rapportant (y compris les éventuels avenants).

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 22 septembre 2021

**Patrick CALLAIS,  
MAIRE**

